

**Employeurs occupant moins de dix salariés**

Renseignements relatifs à l'année 2005 ou à la période du ..... au .....

Lire attentivement la notice explicative avant de remplir la présente déclaration qui doit être renvoyée en un exemplaire au plus tard le 30 avril 2006

 Adresse du service  
 où cette déclaration doit  
 être déposée

Identification du destinataire

 Adresse du déclarant  
 (quand celle-ci est différente  
 de l'adresse du destinataire)

SIE		N° dossier		Clé		Régime		Code service
N° SIRET								

 code  
 activité

Rayer les mentions qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise (dénomination, adresse, SIRET, activité...) et signaler ci-contre le changement intervenu.

 Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)
**A PARTICIPATION DES EMPLOYEURS OCCUPANT MOINS DE DIX SALARIÉS (art. L. 952-1 du Code du travail)**

Montant des rémunérations versées au cours de l'année ou de la période considérée (voir notice).....	1	
Montant du versement incombant à l'employeur (case 1 × 0,55 %) ou (case 1 × 0,30 % employeurs agricoles) .....	2	
<b>Pour les employeurs ne relevant pas du secteur agricole :</b>		
Montant de l'obligation, au titre de la professionnalisation et du DIF (case 1 × 0,15 %) [voir notice].....	3	
Montant du versement effectué à l'organisme collecteur agréé au titre de la professionnalisation et du DIF .....	4	
Porter l'absence de versement ou l'insuffisance éventuelle (3 - 4) en 5 ou chiffre zéro.....	5	
Montant du versement au Trésor Public case 5 × 2.....	6	
<b>Pour tous les employeurs :</b>		
Montant du versement effectué à l'organisme collecteur agréé au titre du plan de formation (voir notice) .....	7	
Porter l'absence de versement ou l'insuffisance éventuelle (2 - 4 - 5 - 7) en 8 ou chiffre zéro.....	8	
Montant du versement au Trésor public case 8 × 2 .....	9	
Adresse et désignation de l'organisme collecteur : .....		

**B PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION ET DU CONGÉ DE BILAN DE COMPÉTENCES DES PERSONNES TITULAIRES D'UN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE (art. L. 931-20 du Code du travail)**

Montant des rémunérations versées au cours de l'année ou de la période considérée au titre des contrats à durée déterminée (voir notice).....	10	
Montant du versement incombant à l'employeur (case 10 × 1 %).....	11	
Montant du versement effectué à l'organisme collecteur paritaire agréé au titre du congé individuel de formation.....	12	
Désignation et adresse de l'organisme : .....		
Porter l'absence de versement ou l'insuffisance éventuellement (11 - 12) en 13 ou chiffre zéro .....	13	
Montant du versement au Trésor public : égal au montant de la case 13 × 2 .....	14	

**C VERSEMENT AU TRÉSOR PUBLIC INCOMBANT AU DÉCLARANT**

Insuffisance de participation au financement de la professionnalisation et du DIF (case 6 du cadre A)..... (C01)	15	
Total insuffisance de participation des employeurs de moins de dix salariés (case 9 du cadre A + case 14 du cadre B) .....	16	
<b>MONTANT TOTAL DES VERSEMENTS A EFFECTUER AU TRÉSOR PUBLIC (cases 15 + 16).....</b>	<b>17</b>	

**D MODE DE PAIEMENT (mettre une croix dans la case utile) :**

En numéraire  par chèque bancaire

À ....., le .....

Signature :

**E RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

Date de réception :

Pénalités	Taux %		Taux %	
	Taux %		Taux %	
	Taux %		Taux %	
Somme			Date :	
			N° PEC .....	
			N° d'opération Medoc .....	